

2024-04-11-N06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

*Nomenclature : 7.1.1.1.*

# CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

**Présents :** BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,

PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,

QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,

TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024.

-----

Le Maire présente le budget primitif de la commune de l'année 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 3 contre (Bienaimé Régis, Vidal Sylvie, Quintus Cécile (procuration à Vidal Sylvie)),

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240411-2024-04-11-N06-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

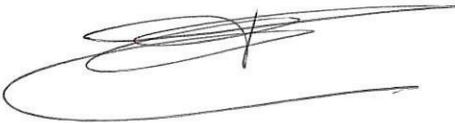
**APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune, selon la balance comptable suivante :

<b>SECTION</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Investissement</b>	4 644 086.19	2 969 680.19
<b>Fonctionnement</b>	4 791 758.17	4 791 758.17
<b>Cumul</b>	<b>9 435 844.36</b>	<b>7 761 438.36</b>

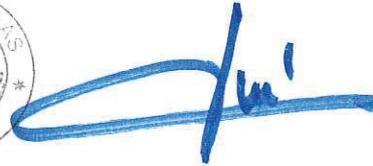
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
086216601088-20240411-2024-04-11-N06-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024